

Exemple : Projet de courrier de Lettre de licenciement

En-Tête Société

M..... (Adresse)

Lettre Recommandée AR



Date,.....

M.....,

A la suite de notre entretien du..... et compte tenu des explications fournies, nous sommes au regret de vous notifier par la présente votre licenciement :
pour cause réelle et sérieuse ou pour faute grave ou pour faute

Nous vous rappelons que les motifs qui gouvernent notre décision sont les suivants :
(énumérer les motifs de façon rigoureuse et précise. Ce ne sont que ceux énumérés à la lettre de licenciement qui seront considérés en cas de contentieux, et à l'exclusion de tout autre).

Si cause réelle et sérieuse : Votre préavis d'une durée de mois commencera à courir dès présentation de la présente.

Options :

- 1- Nous vous demandons d'effectuer celui-ci qui vous sera payé à échéance normale
- 2- Nous vous dispensons d'effectuer celui-ci qui vous sera rémunéré à échéance normale.

Si faute grave : Compte tenu de la gravité des faits qui vous sont reprochés, vous n'avez pas droit à votre préavis qui ne vous sera pas rémunéré.

Si une mise à pied conservatoire a été prononcée et qu'un licenciement pour faute grave est notifié : Nous vous précisons que compte tenu des motifs retenus la période de mise à pied conservatoire ne vous sera pas rémunérée.

Votre licenciement prendra effet dès la première présentation de la présente.

A l'issue de la période d'essai nous vous invitons à passer au bureau de pour récupérer votre solde de tout compte, attestation Pôle emploi, chèque et certificat de travail.

Nous vous informons que vous avez acquis heures au titre du DIF. Vous pouvez utiliser ces droits pour bénéficier d'un congé de bilan de compétences, d'une action de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'une formation. Vous pouvez consacrer, tout ou partie de ces droits acquis, pendant votre préavis ou à l'issue de votre contrat de travail. Dans ce dernier cas vos droits seront transférés chez votre nouvel employeur ou si vous êtes demandeur d'emploi chez pôle emploi.

Egalement nous vous informons que vous pouvez bénéficier de la portabilité de vos droits en matière de prévoyance et mutuelle « frais de santé », dans les conditions prévus au courrier annexé à la présente.

Si le salarié est tenu par une clause de non concurrence :

Nous vous rappelons que vous êtes tenu, en application de l'article de votre contrat de travail par une clause de non concurrence. Nous vous précisons :

Que nous maintenons cette clause que nous vous demandons de bien vouloir respecter. La contrepartie pécuniaire vous sera versée selon les modalités prévues par cette clause.

Ou

Nous vous rappelons que vous vous avez libéré de l'application de votre clause de non concurrence. En conséquence aucune contrepartie pécuniaire à cette clause ne vous sera versée.

Nous vous prions d'agréer, M..... l'expression de nos salutations distinguées.

Signature Du gérant